

ARRÊTE

Objet : Interdiction de circulation et de stationnement
Le Dimanche 05 octobre 2025 – Octobre Rose

Le Maire de la Commune de Marnay ;

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R411-28 ;
VU l'organisation de la manifestation « Octobre Rose » par la Commune ;
Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la manifestation du Dimanche 05 octobre 2025 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques à proximité, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,
Considérant l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1 : A l'occasion de la manifestation « octobre rose », la circulation et le stationnement seront interdit **Rue Jean-Baptiste Brusset juste après le parking du Complexe jusqu'à la place de Bauffremont le dimanche 05 octobre 2025 de 7 h à 18 heures.**

Article 2 : Les services techniques de la ville sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 3 : Monsieur le Maire de Marnay et Monsieur le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie, le 26 septembre 2025

Le Maire,
Vincent BALLOT

